

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 février 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
Mme Lison Lefebvre, trésorière

CE-2017-109-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-110-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-111-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{er} FÉVRIER 2017

3

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1^{er} février 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-112-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 20 janvier 2017.
-

CE-2017-113-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / MORGUARD / CROISÉE URBAINE / CONVENTION DE RÉALISATION

ATTENDU la demande de développement de la société Morguard en date du 15 avril 2016 pour les lots numéros 5 573 224, 5 573 226 et 5 573 228 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 200 000 m² (215 285 pi²) lesquels sont situés dans le cadran ouest de la jonction des autoroutes 40 et 640 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-655-DEC, adoptée le 18 mai 2016, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur en tenant compte des conditions suivantes :

- Qualité du cadre public, pôle, rue, parc central pour supporter le projet de très grande qualité;
- Importance de bien planifier les phases de développement du projet public en relation avec les seuils minimaux de densité (nombre de logements établis par la Direction de l'administration et des finances);
- Considérer un lien piétonnier permettant de relier le sentier du Ruisseau de feu de part et d'autre de la montée des Pionniers;
- Outre les dispositions de contribution pour fins de parc, tout surplus par rapport aux espaces verts prévus dans le plan devra être cédé à la Ville;
- Que la densité et la rentabilité soient toujours respectées;
- Qu'aucune ouverture sur la montée des Pionniers ne soit prévue dans le cadre de la construction du lot B1;
- Que soit préconisé un projet de développement ayant des lots distincts adjacents à une rue publique. L'utilisation de la formule du projet intégré doit faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard. Le cas échéant, il est attendu que les infrastructures sont réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;
- Qu'une étude d'ensoleillement soit exigée lorsque le concept architectural sera connu afin de connaître l'impact des tours par rapport aux bâtiments existants et à venir;
 - Qu'une étude de circulation soit exigée afin d'identifier les éléments suivants :
 - Vérifier s'il n'y a pas de modification à faire aux réseaux de rues existantes suite à l'ajout d'un projet de haute densité;
 - Vérifier la capacité et l'orientation du stationnement dans l'ensemble du projet de développement;
 - Justification des sens uniques ;
 - Pas de limite de vitesse de 20 km/heure;
 - Identification du transport en commun.

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1485-DEC, adoptée le 14 décembre 2016, autorisant :

- L'application du processus habituel en matière de développement et que, préalablement à l'approbation d'un plan de lotissement, une convention de développement intégrant tous les composants habituels, dont la planification financière du projet, soit adoptée par le comité exécutif;
- Que la Direction générale poursuive les discussions avec le promoteur Morguard afin de convenir d'une convention de développement qui sera déposée ultérieurement à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU);
- Que la convention de développement respecte le plan de répartition financière et de maîtrise d'œuvre dont *copie est jointe à la présente* résolution pour en faire partie intégrante.

ATTENDU le dépôt du « Guide d'aménagement » de la Croisée urbaine réalisé par la firme Fahey et associés en collaboration avec ACDF daté du 9 novembre 2016 révisé le 18 janvier 2017, ci-après nommé « Guide » ;

ATTENDU le dépôt du plan projet de lotissement réalisé par la firme Métrica arpenteurs-géomètres sous la minute 1085 et daté du 18 janvier 2017, lequel montre, entre autres, la trame de rue ;

ATTENDU QUE les îlots de développement prévus au « Guide » ont fait seulement l'objet d'une planification d'ensemble :

- Dans ce contexte, s'il devait y avoir des infrastructures destinées à être publiques, celles-ci devront être érigées conformément aux standards du génie et encadrées par le « Règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux ».

De plus, s'il devait y avoir des projets intégrés, bien que l'utilisation de la formule du projet intégré doive faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard, cette approche devra être soumise à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU), les infrastructures érigées dans ce contexte devront être réalisées selon les standards et normes en vigueur de la Ville de Terrebonne associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;

- Les projets de développement auront des lots distincts adjacents à une rue publique.

ATTENDU QUE les lots suivants appartenant à Morguard feront l'objet d'une cession à titre gratuit en faveur de la Ville de Terrebonne;

Lots	Superficie	Utilisation
Coulée verte nord (6 045 025)	3 983,00 m ²	Voie de circulation et espaces urbains
Coulée verte sud (6 045 030)	4 782,05 m ²	
Rue locale îlot C (6 045 028)	2 374,5 m ²	Voie de circulation
Avenue Yves-Blais (6 045 023)	20 242,70 m ²	Voie de circulation

ATTENDU QUE le « Guide » montre l'intention d'aménager des sentiers récréatifs en site propre au nord du terrain, adjacent à l'emprise autoroutière, ainsi qu'un espace urbain (6 045 024) en front de l'avenue de la Croisée, vis-à-vis de la rue locale îlot C (6 045 028), mais que l'état d'avancement de la planification de ces sites ne permet pas d'en déterminer ni la fonction, ni la tenure, ni la forme précise. La Ville de Terrebonne est ouverte à l'acquisition de ces terrains à titre gratuit seulement lorsqu'ils seront aménagés conformément aux standards et normes en vigueur à la Ville, associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;

ATTENDU QU'il est prévu au « Guide », l'aménagement d'un sentier longeant le trottoir existant situé sur la montée des Pionniers et que ce trottoir est déjà un lien piéton, il n'est pas souhaitable d'y prévoir un sentier parallèle. Par contre, la Ville est favorable à revoir l'aménagement du lien de transport actif;

ATTENDU QUE conformément au « Guide » et en raison de considération fiscale et financière, à terme, le projet de la Croisée urbaine devra compter un minimum de 2 650 unités d'habitation et 35 000 m² de superficie de plancher mixte (commerces, bureaux, services);

ATTENDU QUE pour des considérations de génie civil, à terme, le projet de la Croisée urbaine ne devra pas compter plus de 5 500 unités d'habitation. Le cas échéant, des études ainsi que des travaux majeurs devront être réalisés notamment en matière de circulation, d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QU'en matière de gestion des eaux de surface, le promoteur devra se conformer aux normes de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et effectuer la gestion des eaux sur les terrains privés;

ATTENDU QUE sur la montée des Pionniers, l'avenue de la Croisée ainsi que sur la coulée verte nord (6 045 025) et sud (6 045 030), aucune entrée charretière ne devra être érigée par le promoteur;

ATTENDU QUE l'îlot « C3 » a fait seulement l'objet d'une planification d'ensemble et qu'il y a lieu de ne pas prévoir d'ouverture dans le terre-plein de l'avenue Yves-Blais sud pour ne pas contraindre son développement, la Ville consent à la réalisation des travaux d'ouverture de terre-pleins aux conditions suivantes:

- Les travaux seront financés et réalisés par le promoteur et encadrés par une entente;
- Il y aura maximum 2 ouvertures;
- Les ouvertures devront être localisées selon le plan directeur de mobilité durable de la Ville;
- Les travaux doivent être réalisés avant la 2^e couche de pavage prévu en 2019 ou 5 ans après la 2^e couche de pavage.

ATTENDU le plan de phasage des infrastructures et des aménagements, lequel se détaille comme suit :

Phase	Description	Échéancier / Déclencheur
Avenue Yves-Blais (Infrastructures)	Avenue Yves-Blais (de l'intersection montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée)	Besoins promoteur
	Coulée verte nord (6 045 025)	
Avenue Yves-Blais (Aménagement final)	Avenue Yves-Blais (de l'intersection montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée)	Lorsque 60% des terrains ayant front sur l'avenue Yves-Blais seront construits
Rue locale îlot C (6 045 028) (Infrastructures)	Ensemble de la rue locale	Avant la première construction à l'intérieur de l'îlot C (6 045 027 et 6 045 029)
	Passerelle transport actif montée des Pionniers	
Rue locale îlot C (6 045 028) (Aménagement final)	Ensemble de la rue locale	Lorsque 60% des terrains ayant front sur la rue locale îlot C (6 045 028) seront construits
Avenue de la Croisée (Aménagement final)	Avenue de la Croisée	Lorsque 60% des terrains ayant front sur l'avenue de la Croisée et coulée verte nord (6 045 025) et sud (6 045 030) seront construits ET lorsque, dans le secteur délimité à l'ouest par le lot 4 519 628, au nord
	Coulée verte nord (6 045 025)	

	Coulée verte sud (6 045 030)	par l'autoroute 640, à l'est par les limites municipales et au sud par la rivière des Mille-Îles, seront dûment autorisées, à partir du 30 novembre 2015, le nombre d'unités d'habitation sera suffisant pour que le fond général ne soit pas affecté.
--	---------------------------------	--

ATTENDU le plan de répartition financière et de maîtrise d'œuvre daté du 18 janvier 2017 produit par la firme Fahey et associés, lequel peut se résumer comme suit :

Infrastructures	Financement		Maîtrise d'œuvre		Tenure	
	Règlement emprunt / Bassin	Promoteur	Ville de Terrebonne	Promoteur	Ville de Terrebonne	Promoteur
Station de pompage	X		X		X	
Conduite de refoulement	X		X		X	
Avenue de la Croisée	X		X		X	
Avenue Yves-Blais (nord)		X		X	X	
Avenue Yves-Blais (sud)	X		X		X	
Rue locale îlot C (6 045 028)		X		X	X	
Coulée verte nord (6 045 025)	X		X		X	
Coulée verte sud (6 045 030)	X		X		X	
Montée des Pionniers		X	X		X	
Ruisseau de feu		X	X		X	
Espaces naturels sentier		X		X		X
Espaces urbains (6 045 024)		X		X		X
Passerelle transport actif montée des Pionniers	X		X		X	

ATTENDU QUE les estimations et les répartitions détaillées feront partie de la convention de réalisation à intervenir entre la Ville et le promoteur.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-01-20/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la convention de réalisation pour le projet de développement de la Croisée urbaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, d'accepter le projet déposé par la firme Morguard pour le projet de la Croisée urbaine, numéro D16-0708, selon les documents suivants :

- Demande Morguard, 15 avril 2016
- Résolution CE-2016-655-DEC, 18 mai 2016
- Résolution CE-2016-1485-DEC, 14 décembre 2016
- Guide d'aménagement de la Croisée urbaine, 9 novembre 2016
- Guide d'aménagement de la Croisée urbaine révisé, 18 janvier 2017
- Plan projet de lotissement, minutes 1085, 10 janvier 2017
- Plan de répartition financière et de maîtrise d'œuvre, 18 janvier 2017

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec la firme Morguard.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée pour l'élaboration de la convention de réalisation à intervenir entre la Ville et le promoteur.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin d'amender la réglementation applicable en matière de densité d'occupation et de délivrer les permis de lotissement requis.

Que le comité de toponymie soit mandaté pour la nomination des rues et espaces publics.

**CE-2017-114-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / TRIGONE /
DOMAINE DU PARC / VALIDATION DE
L'ORIENTATION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-385-DEC, adoptée le 30 mars 2016, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur Trigone à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur en tenant compte de certaines conditions;

ATTENDU la proposition architecturale préparée par la firme BC2 ;

ATTENDU QUE la proposition offre, deux (2) options soient :

- Option 1 : Projet avec des rues publiques pour un total de 336 unités;
- Option 2 : Quatre (4) lots ayant front aux rues publiques existantes pour un total de 348 unités.

ATTENDU QUE le comité de coordination au développement municipal (CCDM) et le promoteur suggèrent l'option 2, soit quatre (4) lots distincts;

ATTENDU QU'il y a lieu de valider l'orientation à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU);

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-01-20/04 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement du Domaine du parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif accepte l'option 2 de la proposition architecturale de BC2, soit quatre (4) lots distincts.

QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-385-DEC soit abrogée.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée pour préparer un projet de développement (PIIA) pour le CCU.

**CE-2017-115-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / ROUSSEU / 3048
CHEMIN SAINT-CHARLES / VALIDATION DE
L'ORIENTATION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-20-DEC, adoptée le 13 janvier 2016, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur Mme Rousseu à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur, en utilisant les infrastructures existantes des rues Michel et/ou Richard-Venne;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1321-DEC, adoptée le 2 novembre 2016, mentionnant :

- l'abrogation de la résolution CE-2016-20-DEC datée du 13 janvier 2016;
- d'accepter l'utilisation de l'accès appartenant à la Ville de Terrebonne pour ses bâtiments administratifs situés au 3060, chemin Saint-Charles comme rue publique;
- de mandater le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à poursuivre le travail avec le promoteur pour l'élaboration d'un concept Ville-promoteur.

ATTENDU QUE le projet prévoit la création de six (6) lots constructibles et la démolition de la maison construite dans les années 1950 ;

ATTENDU la qualité et la maturité du couvert forestier présent sur le site ;

ATTENDU QUE la rue proposée est adjacente sur un peu moins de 50% à un espace public :

- selon les principes de taxations de la Ville de Terrebonne, cette proportion des coûts de la rue doit être financée par la Ville;
- selon le règlement 649 sur les travaux municipaux, la Ville doit être le maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-01-20/05 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement de Mme Rousseu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif ne donne pas suite au projet de développement de Mme Rousseu sous le numéro de dossier D-15-2147.

QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1321-DEC soit abrogée.

**CE-2017-116-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / COUSINEAU /
GOLF DES MOULINS / CONSULTATION
PARTICIPATIVE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1287-DEC, adoptée le 28 octobre 2015, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur M. Cousineau à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur en tenant compte de certaines conditions;

ATTENDU QUE le comité de coordination au développement municipal (CCDM) est sur le point de présenter un concept Ville-promoteur;

ATTENDU QU'une des conditions de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) demandait au comité de coordination au développement municipal (CCDM) de tenir compte des usages existants adjacents au nouveau projet;

ATTENDU QUE le comité de coordination au développement municipal (CCDM) recommande de valider les grandes lignes du concept actuel avec les propriétaires limitrophes du projet de développement;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-01-20/06 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement de M. Cousineau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM), en collaboration avec la Direction des communications, de faire préparer par le promoteur une consultation participative des propriétaires limitrophes du projet de développement « Le Golf les Moulins » afin qu'il présente les grandes lignes de son projet.

QUE cette consultation participative se tienne lorsque le processus de concordance réglementaire aura été complété à une date qui sera convenue entre la Ville et le promoteur.

**CE-2017-117-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / D16-1551 /
CONSTRUCTION RI-MAR INC. / RUE RODRIGUE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC, adoptée le 17 septembre 2014, mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) de « *suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du comité de coordination au développement municipal (CCDM) en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale* » pour les projets de développement à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le processus de gestion des projets de développement mis en place à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (CPGIU) est inclus au règlement 17-5 adopté par le conseil municipal en date du 7 juillet 2014 sous le numéro de résolution 326-07-2014;

ATTENDU la demande de développement de Construction RI-MAR inc. pour les lots 4 603 760, 4 603 761, 4 603 762, 4 603 763 et 4 603 764 du cadastre du Québec accompagnée des documents suivants :

- Demande de développement;
- Concept d'aménagement préparé par la firme BC² daté du 22 juin 2016;
- Grille d'analyse préliminaire.

ATTENDU QUE le processus de concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, pour ce secteur, devra être finalisé ;

ATTENDU les conditions suivantes:

- que soit préconisé un projet de développement ayant des lots distincts adjacents à une rue publique. L'utilisation de la formule du projet intégré doit faire figure d'exception et être justifiée par des aménagements qui ne pourraient être encadrés d'une manière standard. Le cas échéant, il est attendu que les infrastructures soient réalisées selon les standards municipaux associés à ce type d'ouvrage et à son milieu;
- que la planification du concept soit réalisée avec les balises réglementaires de la réglementation en vigueur;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-01-20/07 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant le projet de développement de la société Construction Ri-Mar inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) à travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur sur la rue Rodrigue avec Construction RI-MAR inc. en tenant compte des conditions décrites en préambule.

**CE-2017-118-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
RÉALISATION DE LA VALIDATION DE LA
SIMULATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MISE EN
SERVICE DE BASE ET AMÉLIORÉE / QUARTIER
GÉNÉRAL DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation de la validation de la simulation énergétique de la mise en service de base et améliorée du Quartier général de la police (SA16-1005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Martin Roy & associés	34,05	42 540,75\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	19,27	77 567,88\$ t.t.c.
Système Énergie TST inc.	8,88	168 394,68\$ t.t.c.
WSP Canada	--	--
Beaudoin Hurens	--	--
CIMA +	--	--
Simulead	--	--

ATTENDU QUE les firmes WSP Canada, Beaudoin Hurens, CIMA+ et Simulead ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 7 février 2017 par M. Stéphane Martel, ingénieur de la firme Cohésion Totale ;

ATTENDU la vérification juridique ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Martin Roy & associés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la firme **MARTIN ROY & ASSOCIÉS** pour les services professionnels pour la réalisation de la validation de la simulation énergétique de la mise en service de base et améliorée du Quartier général de la police, pour un montant de 37 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0037 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-119-REC GOLF LE BOISÉ / RÉSERVE FONCIÈRE

ATTENDU QUE le site du Golf le Boisé de Terrebonne, sur lequel plusieurs boisés, lacs et ruisseaux sont présents, d'une superficie de 706 738,1 m², est situé au cœur d'un quartier résidentiel construit dans les années 1980 et est localisé à l'est de l'intersection des autoroutes 25 et 640 ;

ATTENDU les liens intrinsèques entre le site du golf et le projet domiciliaire adjacent notamment en matière de milieu de vie, mais également pour la gestion des eaux pluviales ;

ATTENDU QUE par voie de communiqué, le 29 mars 2016, le président du Golf Le Boisé de Terrebonne, M. Éric Vandal, annonçait l'arrêt de l'ensemble des opérations notamment le volet sportif, le service de restauration, la location de salles ainsi que la fermeture de la boutique d'équipements ;

ATTENDU QUE le site du Golf le Boisé, selon le règlement de zonage 1001, est complètement inclus dans la zone 9464-52 où seuls sont permis les usages de type commerce classe H – récréo-touristique, usage institutionnel classe A – parc, terrain de jeux et espaces naturels ainsi que classe B – service institutionnel de même que d'une manière spécifique l'usage 7412 – Terrain de Golf;

ATTENDU QUE le Comité de sauvetage du site du Golf le Boisé, mobilisation citoyenne, souhaite essentiellement « [...] maintenir sa vocation initiale durant la saison estivale, et d'utiliser le site durant les mois d'hiver pour aménager des espaces sportifs de qualité et facilement accessibles à la population [...] » (Comité de sauvetage, 7 octobre 2016, point 15);

ATTENDU QUE la Ville, en considération du contexte de marché compétitif et saturé des terrains de golf à Terrebonne, ne souhaite pas se donner la mission d'exploiter un golf municipal ;

ATTENDU la localisation, la superficie ainsi que les caractéristiques naturelles du site du Golf le Boisé;

ATTENDU QUE le site du Golf du Boisé, connu comme étant le lot numéro 3 264 502 du cadastre du Québec, est démontré au plan préparé par Groupe Meunier – Arpenteur-géomètre inc. daté du 29 avril 2016 sous la minute 24 508;

ATTENDU QU'aucun projet de cette nature n'est inclus au « Plan triennal d'Investissement 2017-2018-2019 » de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la réflexion entourant l'avenir du site doit s'intégrer dans une approche participative afin de déterminer le meilleur scénario dans l'intérêt public tout en respectant le cadre financier de la municipalité;

ATTENDU QU'en considération de ce qui précède, il est opportun de décréter l'imposition d'une réserve foncière conformément à ce qui est prévu à la Loi sur l'expropriation (E-24) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif recommande au conseil d'imposer une réserve foncière pour des fins municipales de réserve foncière et d'espace vert sur le lot numéro 3 264 502 du cadastre du Québec.

Que la firme Deveau Avocats soit et est mandatée pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition de réserve foncière pour les fins mentionnées ci-dessus sur le lot.

**CE-2017-120-DEC MANDAT / INGÉNIEURS / POSTE DE POMPAGE
MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1282-DEC, adoptée le 20 octobre 2016, faisant état du mauvais fonctionnement du poste de pompage Marcel-De La Sablonnière et mandatant la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre les intérêts de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau à retenir les services de M. Christian Rousseau, ingénieur, aux fins d'obtenir une expertise portant sur les déficiences constatées au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière, le tout suivant l'offre de services du 20 décembre 2016.

**CE-2017-121-DEC PANNEAUX PATRIMONIAUX / ACTE DE
SERVITUDE / ASSIETTES DE PASSAGE / LOTS
2 442 017, 2 442 000 ET 2 441 999 / VIEUX-
TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1252-DEC, adoptée le 12 octobre 2016, approuvant les « *Autorisation à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude* » pour le maintien et l'entretien de six (6) panneaux d'interprétation du patrimoine dans le Vieux-Terrebonne érigés sur la propriété privée ;

ATTENDU QU'aux termes des autorisations, un droit de passage avait été prévu afin que le public en général puisse y accéder et que la Ville de Terrebonne puisse entretenir lesdits panneaux;

ATTENDU QUE le mandat de l'arpenteur géomètre n'incluait pas la description d'assiettes de passage, la Direction du génie et projets spéciaux croyant que chacun des panneaux étaient adjacents à une rue ou à un passage public alors que seulement deux (2) de ces panneaux rencontraient cette situation;

ATTENDU QUE de nouvelles descriptions techniques se sont avérées nécessaires et ont été produites le 13 décembre 2016 sous les numéros 24961 et 24962 des minutes de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE les panneaux visés sont ceux situés sur les propriétés suivantes:

- Collège Saint-Sacrement : 1 panneau (Château Masson vers 1900) sur une partie du lot 2 442 017 du cadastre du Québec, minute 24962 de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre;
- Commission scolaire des Affluents : 1 panneau (Maison Jacob Oldham, vers 1935) sur une partie du lot 2 442 000 du cadastre du Québec, minute 24961 de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre;
- La Fabrique de la paroisse de Saint-Louis-de-France de Terrebonne : 2 panneaux (Maison Ernest-Séraphin Mathieu vers 1900 et Église Saint-Louis-de-France vers 1915) sur des parties du lot 2 441 999 du cadastre du Québec, minute 24961 de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter un droit de passage pour le public en général pour accéder aux panneaux et en faveur de la Ville pour leur entretien et devant affecter les propriétés suivantes :

- Une partie du lot 2 442 017 du cadastre du Québec, plus amplement décrite sous le numéro 24962 des minutes préparées par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, appartenant au Collège Saint-Sacrement;
- Une partie du lot 2 442 000 du cadastre du Québec, plus amplement décrite à la description technique préparée par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24961 de ses minutes et appartenant à la Commission scolaire des Affluents;

- o Une partie du lot 2 441 999 du cadastre du Québec, plus amplement décrite à la description technique préparée par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 24961 de ses minutes et appartenant à La Fabrique de la paroisse de Saint-Louis-de-France de Terrebonne;

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitude à être préparés par Me Pierre Dagenais, notaire, ainsi que tous les documents y afférents;

Que tous les frais reliés soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

**CE-2017-122-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 2 517 410,13\$ préparée le 2 février 2017 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 898 264,44\$ préparée le 2 février 2017 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 090 653,80\$ préparée le 2 février 2017.

**CE-2017-123-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 61 175,28\$ préparée le 2 février 2017.

**CE-2017-124-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE
L'ASSOMPTION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une lettre de confirmation d'une subvention de 5 000\$ pour les travaux de pavage des rues Benoît-Lacasse, des Pivoines, du Carrefour et De La Chesnaye ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur la rue des Pivoines ont été réalisés à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 10 février 2017 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Pivoines pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur la rue des Pivoines dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Lison Lefebvre, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

**CE-2017-125-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / SERVICES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit respecter les ententes pour la fourniture de services comptables signées en novembre 2015 avec tous les Régimes complémentaires de retraite de la Ville et celui de la RAIM-MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE l'article 3.1.3 du règlement numéro 195 prévoit que tout virement de crédits qui a pour effet de réduire les dépenses incompressibles doit être autorisé par le comité exécutif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 62 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-134-00-111 (salaires) au poste budgétaire numéro 1-02-134-00-414 (services professionnels), tel que mentionné aux certificats de disponibilité de crédits numéros 2017-0021 et 2017-0031 émis par l'assistante-trésorière et joints à la présente.

CE-2017-126-DEC

**RÉSOLUTIONS CE-2017-125-DEC ET CE-2017-126-DEC SONT
FUSIONNÉE.**

**CE-2017-127-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une lettre de confirmation d'une subvention de 13 172\$ pour les travaux de pavage de la 4^e Avenue, du chemin Saint-Roch, de la place Théberge, des rues de la Louisiane, de Louisbourg, de Pontivy, de Saint-Malo, du Curé-Gervais, Langlois et Napoléon ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur les rues de Pontivy, de Saint-Malo, du Curé-Gervais et Langlois ont été réalisés à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 10 février 2017 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues de Pontivy, de Saint-Malo, du Curé-Gervais et Langlois pour un montant subventionné de 13 172\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur la rue des Pivoines dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Lison Lefebvre, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

**CE-2017-128-DEC SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) / CIRCONSCRIPTION DE
MASSON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une lettre de confirmation d'une subvention de 19 545\$ pour les travaux de pavage du chemin Forest, des rues Athanase, Guérin, Hinds et Lauzon ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage sur la rue Guérin et le chemin Forest ont été réalisés à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 10 février 2017 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige de soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Guérin et le chemin Forest pour un montant subventionné de 19 545\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés en vertu de la présente dépense sur la rue Guérin et le chemin Forest dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Lison Lefebvre, trésorière, ou Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

**CE-2017-129-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer Mme Louise Martel au poste de secrétaire à la Direction de l'urbanisme durable à compter du 13 février 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2017-130-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE DE REMORQUAGE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le service de remorquage 24 heures sur 24, 7 jours semaine pour l'enlèvement, le remorquage et le déplacement des véhicules sur l'ensemble du territoire comprenant les secteurs de patrouille de 1 à 6 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « **le service de remorquage** ».

CE-2017-131-DEC NOMINATION / POLICIER RÉGULIER

ATTENDU le départ à la retraite, le 26 février 2017, de M. Rémi Labonté, agent préventeur à la section du soutien opérationnel ;

ATTENDU QUE la Direction de la police se doit de procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective et de maintenir les effectifs réguliers à 169 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Keven St-Hilaire, matricule 405, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la Direction de la police, à compter du 26 février 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

**CE-2017-132-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION /
FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR
UNIFORMES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-229-DEC, adoptée le 24 février 2016, acceptant la soumission de la société Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 75 999,98\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-10004) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-10004 pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police arrive à échéance le 23 février 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 98 379,49\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à

compter du 24 février 2017, la soumission pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police avec la société **MARTIN & LÉVESQUE INC.** pour une somme de 85 565,98\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0001 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-133-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES –
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la confection d'uniformes pour la police (SA17-10003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2017 à 11 h 01, à savoir :

Centre du travailleur FH inc.	30 186,02\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Surprenant et fils div. de 139519 Canada inc.	34 600,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
CLB uniformes inc.	36 315,24\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Centre du travailleur FH inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 janvier 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **CENTRE DU TRAVAILLEUR FH INC.**, datée du 20 janvier 2017, pour la confection d'uniformes pour la police, le tout pour un montant de 26 254,42\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0027 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-134-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
GARDIENNAGE À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le gardiennage à la fourrière municipale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « **le service de gardiennage à la fourrière municipale** ».

CE-2017-135-DEC NOMINATION / POMPIER

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-44-DEC, adoptée le 18 janvier 2017, nommant M. Steve Lavigne à titre de lieutenant permanent à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QU'un poste de pompier à temps complet devient vacant et que le concours INC. 2017-02 a été ouvert à cet effet ;

ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes avec deux (2) options de renouvellement ».

**CE-2017-138-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION /
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-235-DEC, adoptée le 24 février 2016, acceptant la soumission de la société Distribution Cobra inc. pour la fourniture d'équipements de sécurité pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 33 987,45\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9011) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9011 pour la fourniture d'équipements de sécurité arrive à échéance le 23 février 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 33 987,45\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,875%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 5 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 24 février 2017, la soumission pour la fourniture d'équipements de sécurité avec la société **DISTRIBUTION COBRA INC.** pour une somme de 29 819,38\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0028 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-139-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION /
FOURNITURE DE QUINCAILLERIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-236-DEC, adoptée le 24 février 2016, acceptant la soumission de la société Distribution Cobra inc. pour l'achat de fourniture de quincaillerie pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 38 510,30\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9018) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9018 pour l'achat de fourniture de quincaillerie arrive à échéance le 23 février 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 38 510,30\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,875%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 24 février 2017, la soumission pour l'achat de fourniture de quincaillerie avec la société **DISTRIBUTION COBRA INC.** pour une somme de 33 787,58\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0029 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-140-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET
DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
RÉHABILITATION DES CHAUSSÉES DE
DIVERSES RUES / SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ pour soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'un montant d'investissement de 22 259 100\$ (taxes en sus) est prévu en 2017 selon le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 ;

ATTENDU QUE les travaux découlant de ces investissements sont principalement du repavage de diverses rues sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les rues sont sélectionnées, selon l'ordre établi dans le plan d'intervention, selon la facilité de réaliser des travaux avant la fin novembre 2017 et donc sont des projets qui ne nécessitent pas d'avant-projet et/ou d'analyse de nouvelles géométries;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggérés par l'association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG), catégorie II est évaluée à 399 404,85\$ (t.t.c.) pour des travaux de l'ordre de 5 244 759,65\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue afin de refléter les exigences de l'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les directions du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt pour réaliser les travaux

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser la direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans le secteur de La Plaine** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

(référence : règlement d'emprunt 682 à venir).

CE-2017-141-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / MISE À NIVEAU DES POSTES DE POMPAGES DES EAUX USÉES / CHARLES-AUBERT, DES ENTREPRISES EST, DUROCHER, GAUTHIER, SAINT-DENIS, SAINT-FRANÇOIS #1, SAINT-FRANÇOIS #2 ET DUROCHER

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 13-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ pour effectuer l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux usées Charles-Aubert, des Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2 et Durocher (bâtiment) sont effectués dans le cadre de l'atteinte du seuil d'investissement minimal de 15 439 900\$ requis dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec ;

ATTENDU QU'un investissement de 3 600 000\$ (taxes en sus) est prévu en 2017 selon le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggérés par l'association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG), catégorie III est évaluée à 275 270,15\$ (t.t.c.) pour des travaux de l'ordre de 2 620 735,95\$;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue afin de refléter les exigences de l'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les directions du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt pour réaliser les travaux (en cours);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux usées Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2 et Durocher (bâtiment)** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

(référence : règlement d'emprunt 680 à venir).

**CE-2017-142-DEC SERVITUDE / HYDRO-QUÉBEC / BELL CANADA /
TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ DANS LE PARC
ANDRÉ-GUÉRARD / EN ARRIÈRE LOT DE LA RUE
RENÉ-RICHARD**

ATTENDU le projet de construction de la rue René-Richard dans le secteur Terrebonne Ouest;

ATTENDU QUE tout le réseau d'utilités publiques pour le projet sera aérosouterrain;

ATTENDU QU'une partie du nouveau réseau aérien est située dans le parc André-Guérard (partie du lot 2 919 268 du cadastre du Québec);

ATTENDU QU'une servitude a déjà été publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne le 13 septembre 2016 sous le numéro 22 605 451, mais que suite à des travaux de réaménagement, cette servitude doit être modifiée;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler la servitude cadastrale et d'octroyer une nouvelle servitude aux mêmes fins d'utilités publiques, mais affectant une partie du lot 2 919 268 du cadastre du Québec, telle que décrite au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 9318 de ses minutes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'annulation de la servitude publiée sous le numéro 22605451 et la création d'une servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 2 919 268 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 9318 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

**CE-2017-143-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 680 / MISE À
NIVEAU DE CERTAINS POSTES DE POMPAGE ET
SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDES
COMPLÉMENTAIRES DES OUVRAGES DE
SURVERSES ET AUTRES ÉTUDES / PROGRAMME
TECQ III / POSTES DE POMPAGE : CHARLES-
AUBERT, DES ENTREPRISES EST, DUROCHER,
GAUTHIER, SAINT-DENIS, SAINT-FRANÇOIS #1,
SAINT-FRANÇOIS #2 ET DUROCHER**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 13-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ pour effectuer l'analyse de vétusté et de mise à niveau des postes de pompage de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de mise à niveau de certains postes de pompages en lien avec

l'étude de la firme CIMA+ dans le cadre de l'atteinte du seuil d'investissement minimal de 15 439 900\$ requis dans le cadre du programme TECQ III ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour les services professionnels pour les études complémentaires des ouvrages de surverses et autres études pour réaliser le programme TECQ III ;

ATTENDU QUE les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (680) décrétant un emprunt au montant de 4 090 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de mise à niveau de certains postes de pompages (Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1, Saint-François #2), Durocher (bâtiment) et services professionnels pour études complémentaires des ouvrages de surverses et autres études pour réaliser le programme TECQ III.

**CE-2017-144-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 682 /
RÉFECTION DE PAVAGE / DIVERSES RUES /
SECTEUR LA PLAINE**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 3 et 4 indiqués dans le plan d'intervention;

ATTENDU QUE les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (682) décrétant un emprunt au montant de 6 249 500\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de réfection de pavage de diverses rues : Forest, des Libellules, Lévrier, du Lierre, du Lys, Beaudoin, Hinds, Foisy, Picard, Robidas, Arsenault, Tremblay, Brochu, Delorme, Robinson, Leclerc, Charlebois, Rémillard, Quesnel, Chalifoux, du Jalon, Yannick, Francine, Sébastien, du Cerfeuil, des Chouettes, André, Léo, de l'Écot, Guillemette, Aline, du Bocage, du Bosquet, des Bourgeons, des Fauves, des Galets, des Gaspareaux, carré du Gerfaut, de la Grive, Maria, Michaud, Ouellette, du Parc, des Pins, Poupart, Quinn et Sylvianne.

**CE-2017-145-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 683 /
RÉFECTION DE PAVAGE / DIVERSES RUES /
SECTEURS TERREBONNE ET LACHENAIE**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de priorité 3 et 4 indiqués dans le plan d'intervention;

ATTENDU QUE les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (683) décrétant un emprunt au montant de 5 262 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour la réalisation des travaux de réfection de pavage de diverses rues : Leman, de Trieste, de Modène, Marie-Jeanne-Lauzon, de Verviers, Germain, Claire, Robert, Samuel-de-Champlain, Durocher, Philippe-Ferland, Paquin, Mackay, de Ristigouche, Prévert, 32^e Avenue, 33^e Avenue, Durivage, Vaillant, J.-S.-Archambault, de Villieu, de Lussière, du Curé-Comtois, Langlois, Lacelle, de l'Étang, de Martignon, Dollard, des Ormes, Place Eymard, Blondin, Curé-Cloutier, de Martignon, Dollard et des Ormes.

**CE-2017-146-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET
DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
RÉHABILITATION DES CHAUSSÉES DE
DIVERSES RUES / SECTEURS TERREBONNE ET
LACHENAIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ pour soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE selon le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un montant d'investissement de 22 259 100\$ (taxes en sus) est prévu en 2017;

ATTENDU QUE les travaux découlant de ces investissements sont principalement du repavage de diverses rues sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne, financés à l'intérieur du programme TECQ III;

ATTENDU QUE les rues sont sélectionnées, selon l'ordre établi dans le plan d'intervention, selon la facilité de réaliser des travaux avant la fin novembre

2017. Donc, des projets qui ne nécessitent pas d'avant-projet et/ou d'analyse de nouvelles géométries;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggérés par l'association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG), catégorie II est évaluée à 346 093,74 \$ (taxes incluses) pour des travaux de l'ordre de 3 840 819,06\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue afin de refléter les exigences de l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE les directions du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des travaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser la direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans les secteurs de Terrebonne et Lachenaie** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

(référence : règlement d'emprunt 683 à venir).

**CE-2017-147-DEC SERVITUDE RÉELLE / CHEMIN PERMANENT /
HYDRO-QUÉBEC / BOULEVARD DES
ENTREPRISES / LOTS 3 721 911 ET 3 721 912**

ATTENDU le projet de construction du poste Judith-Jasmin par la société Hydro-Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-523-DEC, adoptée le 20 avril 2016, autorisant la société Hydro-Québec à effectuer les tests de sol relatifs à la composition du sol et à la capacité portante de l'immeuble sur les lots 3 721 911 et 3 721 912 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-589-DEC, adoptée le 4 mai 2016, autorisant l'octroi en faveur de la société Hydro-Québec d'un droit de passage temporaire à l'intérieur d'un chemin existant dans le but d'accéder au site du poste Judith-Jasmin;

ATTENDU QUE le projet de construction du chemin d'accès au poste Judith-Jasmin nécessite une servitude réelle et perpétuelle de passage pour un chemin permanent en faveur d'Hydro-Québec sur une partie des lots 3 721 911 et 3 721 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Terrebonne appartenant à la Ville de Terrebonne totalisant une superficie de 10 114,8 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec s'engage à signer un acte d'annulation sans aucune contrepartie advenant le délaissement, l'abandon, etc. de la servitude par Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE le rapport de PCG Carmon (dossier 16-02346) établit la valeur de l'indemnité de ladite servitude de passage et pour le projet de servitude à venir pour les massifs de distribution à 2,81\$ le mètre carré.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de passage pour un chemin permanent en faveur de la société Hydro-Québec sur une partie des lots 3 721 911 et 3 721 912 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Daniel Fouquette, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 19943 de ses minutes.

Que la servitude réelle de passage soit octroyée selon l'indemnité définie par l'évaluation de la firme PCG Carmon en date du 30 mai 2016 au montant de 28 500\$, soit 2,81\$ le mètre carré.

Que la société Hydro-Québec s'engage à signer un acte d'annulation sans aucune contrepartie advenant le délaissement, l'abandon, ou cessation de ladite servitude par cette dernière.

**CE-2017-148-DEC CRÉVALE : SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE / DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2006-83-DEC autorisant l'adhésion de la Ville de Terrebonne à l'organisme Crévale et l'obtention de la certification Oser-jeunes depuis 2011 ;

ATTENDU QUE les municipalités membres du Crévale sont invitées à participer aux journées de la persévérance scolaire (JPS) qui se tiendront du 13 au 17 février 2017 sous le thème « Soyez un superhéros, la persévérance scolaire c'est l'affaire de tous! » ;

ATTENDU QUE les actions posées seront ;

- notes d'encouragement déposées sur les tables dans la salle des employés au Complexe aquatique;
- distribution du guide « moi mon avenir»;
- remise d'un signet « conciliation études-travail»;
- courriel d'encouragement pour nos employés étudiants;
- invitation à nos employés-étudiants à remplir en ligne le questionnaire «jeconcilie.com»;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accepte que la Ville de Terrebonne prenne part à la semaine de la persévérance scolaire et souligne l'apport de ses employés-étudiants.

CE-2017-149-DEC UMQ / PROGRAMME D'ASSURANCE AUX OBNL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne participe, depuis déjà quelques années, au programme d'assurance aux OBNL de l'Union des municipalités du Québec afin d'offrir aux organismes reconnus par la Ville de Terrebonne de l'assurance à prix abordable ;

ATTENDU QUE plus d'une quarantaine d'organismes ont adhéré et, par le fait même, ont fait des économies financières importantes ;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif confirme l'adhésion de la Ville de Terrebonne au regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le comité exécutif reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les organismes suivants :

Organismes ayant adhéré au programme :

OSBL-0102753	Société de développement culturel de Terrebonne	866, rue Saint-Pierre
OBNL-002227	Maison des jeunes de Terrebonne (2003) inc.	1154, côte Boisée
OSBL-0100178	Café de rue Terrebonne	654, rue Saint-Pierre
OSBL-0100816	Cité GénérAction 55+	702 montée Masson
OSBL-0100210	Centre de F.A.M. des Moulins	502, rue Langlois
OSBL-0102697	Calacs La Chrysalide (centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)	CP 82080
OSBL-0101176	Action événements	201, rue Saint-André
OSBL-0102767	Les tigres de Terrebonne-Mascouche	4850, boulevard de Hauteville
OSBL-0100075	M.O.M.S. (mouvement organisé des mères solidaires)	640, rue Langlois
OSBL-0100469	Gala du Griffon d'Or	160, rue Saint-André
OSBL-0101871	Club Lions de Terrebonne inc.	C.P. 94007
OSBL-0102522	Les œuvres de Galilée	663, rue Saint-Pierre
OSBL-0100336	ABC des Manoirs	568, rue Léon-Martel
OSBL-0100239	Garde Lachenaie	1311, rue Dumont
OSBL-0100030	Chevaliers de Colomb de Lachenaie conseil 12460	3341, chemin Saint-Charles
OSBL-0100037	Comité d'aide aux Plinois	5611, boulevard Laurier
OSBL-0101417	Je partage ma culture	4380, rue Birch
OSBL-0100121	Ligue hockey balle junior Québec (LHBJQ)	237, rue de l'Île-Jargaille
OSBL-0100196	Albatros 14	2500, boulevard Mascouche # 208
OSBL-0100718	Action populaire des Moulins	2500, boulevard Mascouche # 210
OSBL-0100230	La troupe Création Danse inc.	1850, rue des Artisans
OSBL-0103000	Actions Familles de Laplaine	5900, rue Rodrigue
OSBL-0100193	Association de Basketball du coin dynamique	1185, boulevard Moody C.P. 77001
OSBL-0100777	La Maison des Familles Plinoises	3400, rue Lauzon
OSBL-0101362	Centre de ressources pour hommes du sud de Lanaudière	1915, rue de Grondines
OSBL-0100162	Puits Eau Mali	168, boulevard Terrebonne

OSBL-0102180	Familles au Sommet	1965, rue Louis-Hébert
OSBL-0102579	Le Club de l'Age d'or de La Plaine	3440, rue Picard
OSBL-0100247	AMINATE Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne	623, rue Saint-Louis
OSBL-0101398	Visa Santé Terrebonne	5488, 15 ^e Avenue
OSBL-0102241	Courir pour un Don	491, boulevard des Seigneurs
OSBL-0102179	Club de ballon Volant La Plaine	2493, rue de la Cigale
OSBL-0102216	Association O.L.O. des Moulins	1317, boulevard des Seigneurs
OSBL-0100515	Comité des Loisirs Georges VI	605, rue du Creusot
OSBL-0101893	Travail de rue le Trajet	759, rue Saint-Pierre
OSBL-0100029	Comité d'aide aux Lachenois	1345, Grande Allée suite 104
OSBL-0100157	AAAVT (Association des artistes en art visuels de Terrebonne)	2225, chemin Gascon #C.P. 82087
OSBL-0102106	Ligue de Volleyball Féminine de Terrebonne	3260, rue Napoléon
OSBL-0101065	D.R.E.A.M.S.	360, 43 ^e Avenue
OSBL-0102654	Association PANDA - MRC Les Moulins (Association de parents PANDA - MRC des Moulins)	737, rue de la Soeur-Marie-Rose
OSBL-0101532	Chorale Parlez-moi d'Amour	1550, rue Durand
OSBL-0101601	Décor Adonné (Room to Elder Ado)	5200, rue du Sepale

Organismes qui pourraient se prévaloir de ce programme :

27 ^e Groupe Scout Lachenaie
7 ^e Groupe Scout Terrebonne
Action RH
Âge d'or Saint-Jean-Baptiste de Terrebonne
Alliance Fami-Ski
Amicale des Vétérans de Terrebonne
Antenne universitaire du troisième âge à la MRC des Moulins
Association d'Artisanas de Terrebonne
Association de crosse des Moulins
Association de parents d'enfant trisomique - 21 Lanaudière
Association de ringuette des Moulins
Association de soccer de Bois-des-Filion
Association de softball mineur féminine Terrebonne-Lachenaie-La Plaine
Association des devenus sourds et malentendants du Québec
Association des personnes handicapées physiques Rive Nord
Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière
Association du baseball mineur de La Plaine
Association du baseball mineur de Terrebonne inc.
Association du hockey mineur de La Plaine
Association du hockey mineur de Lachenaie
Association du hockey mineur de Terrebonne
Association Moto Tourisme - Région de Terrebonne
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
Association québécoise de loisirs folkloriques - Région Rive Nord
Association régionale de football Laurentides/Lanaudière
Association régionale de Kin-Ball Lanaudière
Atelier spécialisé Les Moulins
Badminton La Plaine
Carrefour familial des Moulins
Carrefour jeunesse-emploi des Moulins

Centre communautaire Les Amis de Lamater
Centre d'action bénévole des Moulins
Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne
Centre de prévention du suicide de Lanaudière
Centre d'hébergement Le Diapason
Centre équestre thérapeutique Équi-Sens
Cercle de fermières de La Plaine
Cercle de fermières de Lachenaie
Cercle Marguerite de Provence
Certex Canada
Chevaliers de Colomb de La Plaine
Chevaliers de Colomb de Terrebonne
Club Astronomie des Moulins
Club d'aviron Terrebonne
Club de boxe l'Impérium
Club de bridge de Terrebonne
Club de gymnastique Viagym
Club de hockey midget AAA Laurentides-Lanaudière
Club de Judo de La Plaine
Club de judo de Lachenaie
Club de Judo de Terrebonne
Club de l'Âge d'or de Lachenaie
Club de natation Torpille
Club de patinage artistique de Terrebonne inc.
Club de patinage artistique Odyssée La Plaine
Club de patinage de vitesse - Région Lanaudière
Club de plongeon Camo Montréal
Club de scrabble Les lettres de mon moulin
Club de soccer La Plaine
Club de soccer Terrebonne
Club de tennis de Terrebonne
Club de water-polo de Terrebonne
Club d'ornithologie de la région des Moulins
Club Les Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne
Club Optimiste de Terrebonne
Club Optimiste Lachenaie
Club Photo Terrebonne
Comité de loisirs Bons Voisins Ile St-Jean, Terrebonne
Comité des loisirs du Sommet
Comptoir d'entraide de Terrebonne
Coopérative de solidarité Le chez-nous du communautaire des Moulins
Coopérative d'habitation des Moulins
Corps de Cadets 2729 Terrebonne
CPE - Contact Jardin-Soleil
CPE - Gamin - Gamine
CPE - La Cigogne
CPE - La Pirouline
CPE - La Toupie
CPE - Les Bourgeons-Soleil
CPE - Les Jolis Minois

CPE - Les Petites Girouettes
CPE - Station Enfance des Moulins
Croix-Rouge section Les Moulins
Diabète Rive Nord
Dianova Canada
Dysphasie Lanaudière
Éclipse - Le groupe vocal
École de karaté Shingitaï de La Plaine
École de Tae Kwon Do Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne
Ensemble vocal Music-O-Choeur
Escadron 757 Cadets de l'Air de Mascouche
Fondation Bon Matin Jeannine Cossette
Fondation Santé Sud de Lanaudière
Groupe Plein Air Terrebonne
Hébergement d'urgence Terrebonne
La Garde du Lys
La Garde paroissiale St-Louis de Terrebonne
La Lueur du Phare de Lanaudière
La Maison Adhémar-Dion
La Maison des Jeunes Lachenaie Action Jeunesse
La petite école du Vieux-Terrebonne
La Rose Bleue
L'Avenue Justice Alternative
Le Néo
Le Pas de Deux
Les Amis de la pétanque de Terrebonne
Les Cobras de Terrebonne
Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.
Les Créations Bliz-Arts
Les Magiciens de la pétanque des Moulins
Les Padres de Terrebonne
Les petits frères de Terrebonne
Les Répits de Gaby
Les Voix des Moulins
Ligue de badminton Lachenaie
Ligue de sacs de sable de Terrebonne
Ligue des sages de Terrebonne
Nage synchronisée Coralline Repentigny-Lanaudière
Nourri-Source Lanaudière
Office municipal d'habitation de Terrebonne
Orchestre à Vents de Terrebonne
Ordre fraternel des Aigles Aire 3981 Terrebonne
Organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière
Parrainage Civique Lanaudière
Pavillon de l'harmonie
Popote roulante de La Plaine
Projet F.E.L.I.X
Regroup'elles inc.
Réseau des Proches Aidants Les Moulins
Réseau Homme Québec

Service d'Aide SEDAI T.S.S.
Service régional d'interprétariat de Lanaudière
Société Alzheimer de Lanaudière
Société canadienne de la sclérose en plaques Section Lanaud
Société canadienne du cancer
Société de l'autisme Région Lanaudière
Société d'histoire de la région de Terrebonne
Société d'horticulture et d'écologie des Moulins
Télévision régionale des Moulins
Tourisme des Moulins
Tous les enfants de l'autre monde
Triathlon Rive-Nord
Troupe de théâtre La Clé des champs
Troupe de Théâtre Les Farfelus
Uniatox
Vaisseau d'or des Moulins

**CE-2017-150-DEC MANDAT CONJOINT / MISE À JOUR DE LA
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DES
POLITIQUES DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle mise à jour de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative, politique datant de 2010 ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a planifié le démarrage d'un processus de mise à jour de la Politique de reconnaissance ainsi que des politiques de soutien à la vie associative, et ce, dans le cadre de son plan d'action 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif mandate conjointement les commissions de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine ; des sports, loisirs et plein air ; de la culture, du patrimoine et du tourisme afin d'accompagner la Direction du loisir et vie communautaire dans le cadre du processus de mise à jour des politiques.

CE-2017-151-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h35.

Président

Secrétaire